

Plan Energie et Climat Communal

1. Introduction au PECC – Plan Energie et Climat Communal
2. Calendrier
3. Budget et financement
4. Conclusion

Objectifs du PECC



Répondre aux enjeux énergétiques et climatiques, à l'échelle des communes ;
Faciliter le déploiement de plans climat dans les communes vaudoises.



Mettre à disposition des outils pratiques pour toutes les communes vaudoises (modèle de plan climat adapté à l'échelle communale, profils énergétique et climatique, catalogue de fiches-actions et de formations) ;
Subventionner l'accompagnement externe pour les communes sans personnel dédié.



Positionner le PECC comme fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat pour les quatre prochaines années.

PECC

- Document fil conducteur stratégique de la politique environnementale communale (C.F. plan des circulation)
- Il est bâti sur un canevas pré-défini, avec l'aide d'un mandataire externe.
- Il inclut des éléments de démarche participative de la population.
- Définit au minimum 10 actions à effectuer sur les 4 prochaines années, sous forme de fiches. 3 actions obligatoires.

Trois volets

- Adaptation au changement climatique:
 - biodiversité, cours d'eau etc.
- Energie et mobilité:
 - Approvisionnement énergétique, rénovation thermique des bâtiments, politique favorisation les énergies renouvelables etc.
- Transversal:
 - durabilité, actions de la population, alimentation locale etc.

Fiche 13 Obligatoire

Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal

Planifie l'approvisionnement en énergie du territoire communal

Lorsque les communes planifient le développement de leur territoire, il est important qu'elles y intègrent une étude sur l'approvisionnement en énergie, appelée planification énergétique. Elle permet d'anticiper les besoins futurs et de favoriser les énergies renouvelables.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS

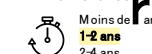


LIENS AUTRES FICHES



BASES LÉGALES
art. 16a LVL/EnE et
art. 46 a RLVL/EnE

IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Objectifs

Disposer d'une stratégie d'approvisionnement en chaleur et mutualiser sa distribution dans les zones adéquat (par exemple grâce au chauffage à distance dans les zones à forte densité d'habitations).

Favoriser les énergies renouvelables locales adaptées à la situation de la commune (p. ex. solaire, rejets de chaleur, eau du lac, sondes géothermiques et bois-énergie).

Informer les propriétaires privés des alternatives possibles pour le remplacement des énergies fossiles.

3 bonnes raisons de le faire

Avoir une vision de l'approvisionnement en énergie du territoire

La planification énergétique permet de connaître la situation énergétique du territoire communal et de définir les solutions d'approvisionnement adaptées à ses besoins et aux ressources locales. Les petites communes sont encouragées à se regrouper pour réaliser une planification énergétique conjointe.

Anticiper les besoins énergétiques du territoire

Intégrer l'énergie le plus tôt possible dans le développement communal permet d'être cohérent et de prévoir certaines solutions qui nécessitent du temps pour leur réalisation, comme les chauffages à distance, la géothermie de moyenne profondeur ou un champ de sondes géothermiques.

Marche à suivre

1. Si nécessaire, rédiger un cahier des charges spécifique pour l'étude, ou se référer directement au [guide pour la planification énergétique territoriale](#).
2. Mandater un bureau spécialisé pour la réalisation de l'étude. Il est recommandé de demander des offres à plusieurs bureaux.
3. Adresser une demande de [subvention](#) au Canton avant la signature du mandat.
4. Dans le cadre de l'étude, faire valider par la Municipalité la stratégie d'approvisionnement en énergie retenue.
A noter que le rapport provisoire doit être transmis au préalable à la DIREN.
5. Retranscrire les conclusions de l'étude dans les documents d'aménagement du territoire, soit les plans d'aménagement (PAM) ou les plans de zonage.

Fiche 17 Obligatoire

Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques



PECC

Plan énergie et climat communal
Fiches d'action climat

17

Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques

Les changements climatiques augmentent la pression sur les écosystèmes et modifient le microclimat des espaces bâtis. Selon la nature des surfaces, leur perméabilité, la profondeur des sols et le type de couverture végétale, l'impact des canicules ou des crues peut être réduit. En tant que propriétaires ou gestionnaires de milieux naturels, d'arbres ou de surfaces publiques, les communes peuvent agir sur leur qualité, quantité et distribution afin de renforcer la biodiversité.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



BASES LÉGALES

art. 5 de la LPNMS

IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Moins de 1 an
1-2 ans
2-4 ans



Simple
Moyenne
Élevée



Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Connaître et protéger les espaces de biodiversité.

Favoriser la biodiversité dans les milieux offrant un potentiel d'amélioration pour leur qualité (revitalisation et extensification).

Préserver et renouveler le patrimoine arboré.

Offrir des habitats pour la faune et la flore.

Recréer des surfaces vertes.

3 bonnes raisons de le faire

Marche à suivre

La réalisation de cette fiche se fait au travers de trois leviers:

Travaux publics

1. Évaluer les synergies et coordination possibles avec les associations et les communes avoisinantes.
2. Faire un premier état des lieux de la biodiversité au niveau communal en établissant au moins l'un des inventaires suivants:
 - Inventaire du patrimoine arboré.
 - Inventaire des surfaces communales vertes dans l'espace bâti (cours d'écoles, places, cimetières, bords de route).

Calendrier

- Septembre 2022 – Choix du mandataire – Demande de subvention
- Automne -2022 – Démarrage de l'étude d'approvisionnement énergétique (obligatoire)
- Printemps 2023 – Workshops avec la population.
- Septembre 2023 – Présentation du PECC au CC
- 2023-2026 Réalisation des actions déterminées dans le Plan Climat

Budget

	Total TTC	Subvention
Accompagnement	25'000	12'500
Fiches obligatoires		
Fiche-action n°13	10'000 (environ)	5'000
Fiche-action n°4	Inclus dans accompagnement	
Fiche-action n°17	A déterminer	
Autres fiches	A Déterminer en fonction des actions choisies	En fonction des actions

La première estimation est qu'il faudra budgéter environ 20-25'000 francs par an pour le PECC et les actions (hors investissement – rénovation etc.) Ce montant sera déterminé chaque année pour la préparation du budget.

Conclusion PECC

- Un PECC donne un cadre et une visibilité aux actions municipales
- Permet d'avoir une **politique cohérente** pour le climat
- Elle contient le volet d'action publique, mais aussi celui de faire participer la population, avec des aides ciblées.
- Suit de près les différentes subventions cantonales disponibles.
- Une nouvelle ligne de budget sera ouverte en 2023.
- Les grosses dépenses (rénovation bâtiments, installations énergétiques, solaire photovoltaïque etc.) feront l'objet de préavis séparés.